



Aide-mémoire de la gestion des déchets

Horaires de la Déchetterie de Praz-Faucon

Horaire d'été (1er mars au 30 novembre)					
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi Non-stop
FERMÉ	FERMÉ	09h00 à 11h30	FERMÉ	09h00 à 11h30	08h00
FERMÉ	14h00 à 19h00	14h00 à 19h00	16h00 à 19h00	15h00 à 19h00	17h00
Horaire d'hiver (1er décembre au 28 février)					
FERMÉ	FERMÉ	09h00 à 11h30	FERMÉ	09h00 à 11h30	09h00
FERMÉ	14h00 à 19h00	16h00 à 19h00	17h00 à 19h00	16h00 à 19h00	16h00

Carte électronique obligatoire



Uniquement les bouteilles de boissons munies du logo **PET**.

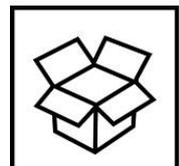
Interdit :

Les bouteilles contenant de l'huile, vinaigre, lait, médicaments.



Interdit :

Le papier souillé, composite, thermique, pour l'emballage des fleurs, viande, les cabas.



Interdit :

Le carton souillé, les emballages de lessive, les briques de lait, de jus de fruits, la ficelle et le plastique.



A trier par couleur svp.

Interdit :

Les capsules, la porcelaine, le verre de vitres, les verres de table, les miroirs.



Alu et fer blanc : boîtes de conserve, boîtes de nourriture pour animaux, papier alu.

Interdit :

Les canettes en alu (collecte séparée).



Uniquement les capsules en alu (originales Nespresso).

Interdit :

Les capsules en plastique sont interdites (poubelle).



Tous les vêtements et chaussures pour dames, messieurs, enfants ; propres, en bon état et encore portables.

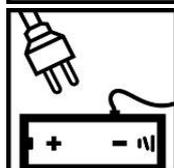


Interdit :

Plastique et bois.

Collecte séparée :

Cuivre, laiton, alu.



Electronique de bureau et de loisirs.

Imprimantes, ordinateurs, télévisions, tous les petits appareils électriques.



Encombrants :

Meubles, matelas, tapis, canapés.

Attention :

Objets de moins de 60 cm = poubelle.



Déchets compostables :

restes de repas crus, épluchures de légumes, gazon, feuilles, branchages, etc.

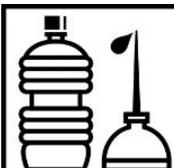
Interdit : déchets carnés.



Déchets spéciaux :

Produits toxiques, polluants, médicaments, sprays, peintures, ampoules, néons.

Interdit : déchets amiantés.



Huiles végétales :

Huiles alimentaires.

Huiles minérales :

Huiles de vidange pour moteurs.



Bouteilles de lait.

Elimination des appareils électroniques et électriques

Les commerces, les fabricants et les importateurs sont tenus de reprendre **gratuitement** les équipements électriques ou électroniques usagés du même type que ceux qu'ils proposent dans leur assortiment. Cette règle s'applique même lorsque le client ne souhaite pas acheter de nouvel appareil.

Une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** est comprise dans le prix de vente de tout appareil soumis à l'OREA.